

Problème de droit

Par **mznspecter**, le **13/05/2017** à **18:51**

Bonjour à tous !

J'ai à rédiger un problème pour ma fiche d'arrêt mais j'ai énormément de mal avec ma formulation, c'est pourquoi je sollicite votre aide svp !

Pb : Une personne mandataire de deux mandants d'un mandat d'intérêt commun peut-elle tout de même procéder à une vente si un des mandants (ayant donc donné le mandat) révoque le mandat sans cause légitime ?

Si vous pourriez me dire ce que vous pensez de cette formulation et m'aider à la corriger si besoin il y a ce serait formidable !

Merci d'avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/05/2017** à **09:39**

Bonjour

Pour qu'on puisse mieux vous aider, pouvez-vous nous donner le lien légifrance de l'arrêt en question.